

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente le mardi 11 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Patrice, Maire.

Présents : DUFOUR Patrice, BETOURNE Sylvain, PELLEIEUX Noémie, COFFLARD Christian, LECLERC Jean-Pierre, BERENGER Albert, COFFLARD Catherine, MASSE Magalie, PHILIPPET Norbert, HALATRE Erick

Absents excusés : DO ROSARIO MAYER Anne, LEBLOND Sandrine (pouvoir à M.DUFOUR Patrice),

Absents : DIADO LAMBERT ETENNA Ella, GENTIEN Nicolas

Désignation d'un secrétaire de séance : BETOURNE Sylvain

Approbation du PV du 28 mars 2023 : 10 pour et 1 abstention (M.PHILIPPET Norbert)

Budget primitif 2023

Après présentation du budget primitif 2023 qui s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 281 842.29 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 392 862.00 €
-

Le Conseil Municipal **VOTE** le budget primitif 2023, 10 pour et 1 abstention (M.HALATRE Erick)

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. La base proposée sur l'état 1259 est minorée de 25 000.00€ soit 61 931.00 au lieu de 86 931.00€.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.16 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.67 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.49 %
- (- cotisation foncière des entreprises : 22.65 %)

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

Renouvellement de la convention sur la gestion des hydrants

Monsieur le Maire **PROPOSE** le renouvellement de la convention sur la gestion des hydrants avec la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO) et de choisir le type de prestation

P1 : Contrôle des poteaux incendie

P2 : P1 et entretien des poteaux incendie

P3 : P1 + P2 + renouvellement d'1/35^{ème} du parc des hydrants par an sur la durée du contrat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de choisir l'option P3 d'un montant de 3000.00 HT par an

La durée du contrat est fixée à 5 ans à compter de sa date de signature.

Questions diverses

Madame PELLEIEUX Noémie présente au Conseil Municipal l'animation prévue par la commission « développement de l'économie locale, dynamique culturelle, sportive, festive ». Cette manifestation intitulée Saint Aubin en fête se déroulera le samedi 17 juin 2023 de 10h00 à 18h00 sur le site autour de l'école des Fontainettes avec une participation des associations le souhaitant et des écoles.

A ce jour, sont envisagés un spectacle des enfants des écoles, une structure gonflable (450€ ou 600€ si livraison), des jeux picards, une animation rétro gaming (1249€).

Madame PELLEIEUX Noémie propose la location de 2 toilettes (415€ le week-end). Madame MASSE Magalie demande si il serait possible d'utiliser les sanitaires des écoles.

Monsieur le Maire souhaiterait que les conseillers soient présents sur cette journée.

La séance est levée à 20h15

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive name that appears to be 'S. L.' or similar, enclosed within a large, sweeping oval stroke.